

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÉGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 23 novembre 2021, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2021-04 Lot : 4 715 995 du Cadastre du Québec
Situé au 817 rang du Dix
Zonage : AG-203

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 05 octobre 2021 une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal afin d'y faire un intergénération ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

Dans la grille des usages et de normes AG-203 du Règlement de zonage numéro 2021-224, il est indiqué que la marge minimale arrière doit être de 10 mètres.

La demande aura donc pour effet d'autoriser l'agrandissement de la résidence principale afin d'y faire une résidence intergénérationnelle ayant une marge arrière de 1.62 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **4^e jour du mois de novembre 2021**.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME #2020-04**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 4^e novembre 2021 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e novembre 2021.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière